Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_24-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
Unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 28 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents :
M. DUFEU Gérard, Maire
Mmes : BARBIER Brigitte, LEFRANÇOIS Magalie, MAZURIER Pauline, NOBLET Océane, TIDBURY Jane
MM : BOUESNARD Corentin, MAUGUIN Pierre, PITOIS Jérôme, PITOIS René, STRACQUADANIO Jean-Luc

A été nommé secrétaire : PITOIS René

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de VIEUX-VIEL
Le 21/05/2026

2026 - 24 Vote du budget primitif commune 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

CONSIDERANT que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité de la nomenclature abrégée M57.

Monsieur le Maire expose le contenu du budget :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	440 074.00 €	440 074.00 €
Section d'investissement	168 202.79 €	168 202.79 €
	608 276.79 €	608 276.79 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260521-2026_24-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APROUVE le budget primitif 2026 de la commune, tel que présenté par Monsieur le Maire, en section de fonctionnement et d'investissement, par chapitre et par opération, pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement 440 074.00 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement 168 202.79 € en dépenses et en recettes

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution du présent budget, y compris les décisions modificatives ultérieures dans la limite des crédits ouverts.

MANDATE Monsieur le Maire pour procéder à la publication et à l'exécution des présentes décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/05/2026
Le Maire
Gérard DUFEU

